

# MCAD - Mention Complémentaire Aide à Domicile

## LA PROFESSION

L'aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

L'aide à domicile travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de la vie quotidienne de ces personnes.

L'aide à domicile contribue au maintien de leur vie sociale et a un rôle préventif quant à leur perte d'autonomie. Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

## LIENS AVEC LES AUTRES DIPLOMES DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

\* avec le CAP Petite Enfance (arrêté du 25 février 2005): le titulaire de la MCAD est dispensé de 2 unités professionnelles sur 3: unité 1- Prise en charge de l'enfant à domicile et unité 3- Techniques de services à l'usager. Restent 12 semaines de formation environ (formation en centre + stage en alternance)

\* avec le Diplôme professionnel Aide-Soignant (arrêté du 22 octobre 2005) : le titulaire de la MCAD est dispensé de 4 modules de formation sur 8: modules 1- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140h) ; 4- Ergonomie (35h) ; 5- Relation- communication (70h) et 7- Transmission des informations (35h).

Restent 28 semaines de formation à suivre pour présenter le DPAS (9 semaines de formation en centre + 14 semaines de stages cliniques)

## LA POURSUITE D'ETUDES

- Le Baccalauréat Professionnel Services aux personnes et aux territoires
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante
- Technicienne de l'Intervention de Sociale et Familiale

## LA FORMATION

Elle se déroule sur une année scolaire, de septembre à juin et conduit au passage du diplôme.

La formation se construit en alternance :

- 576 heures de formation à la MFR (18 semaines)

- 16 semaines en milieu professionnel

- 6 semaines en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées

- 10 semaines au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées, avec obligatoirement une période de 6 semaines au domicile privé individuel.

En fonction de leur parcours de formation et/ou de leur expérience, les candidats peuvent bénéficier de certains allègements de ces temps de formation.

L'enseignement est dispensé par des professeurs titulaires du Diplôme d'Etat d'Infirmière et du Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

La formation est validée par un examen comprenant entre autres des épreuves pratiques évaluées sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF) en collaboration avec des professionnels.

EPREUVES	COEF
<i>U1- Techniques de service à l'usager</i>	3
<i>U2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie</i>	3
<i>U3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale</i>	3

## Renseignements

Maison Familiale Rurale de Secondigny - Frécul

Route d'Allonne 79130 SECONDIGNY Tel : 05.49.63.70.17

Mail : [mfr.secondigny@mfr.asso.fr](mailto:mfr.secondigny@mfr.asso.fr) Site : [www.mfr-secondigny.fr](http://www.mfr-secondigny.fr)

Mme BARIBAUT – Référente de formation MCAD